



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Date de convocation :
12/12/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Evelyne FUENTES, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Yasine SEBAHOUI, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, GONZALEZ Béatrice, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Mme Marielle ALONSO, et Mrs Jean-Louis LIGAT. Damien OTON, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/70 : DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est d'évaluer les charges nettes pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes, puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

Monsieur le Maire expose que la composition de la CLECT de la Communauté de Communes Roussillon Conflent a été modifiée par délibération de la Communauté de Communes. Le nombre de délégués pour Ille Sur Tet passe de 6 à 1. Chaque nouvelle commune est invitée à désigner un élu chargé de représenter sa collectivité.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée. Se portent candidats pour être membres :

- Alain DOMENECH
- Jérôme PARRILLA

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Roussillon Conflent ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE DE NOMMER** : Titulaire : Alain DOMENECH Suppléant : Jérôme PARRILLA
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 décembre 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER